

Comité Local d'Information et de Concertation

Application Des Gaz (ADG), Saint-Genis-Laval (69)

Réunion n°3 du 14 novembre 2011

Cité Administrative d'Etat - salle R70

Personnes présentes, membres du CLIC :

Les membres du collège « administrations » :

- Ghislaine GUIMONT, DREAL Rhône Alpes, cellule « Risques technologiques », Unité Territoriale du Rhône,
- Bruno DEFRANCE, Direction Départementale des Territoires du Rhône, responsable du service planification, aménagement et risques (DDT/SPAR),
- Xavier PLASSE, prévisionniste, SDIS 69 / GACR,
- Annie RAGOT, service planification, DSPC / SIDPC,

Les membres du collège « collectivités territoriales » :

- Jean-Paul CLEMENT, adjoint au maire de Saint-Genis-Laval, représentant du conseil municipal,

Les membres du collège « riverains » :

- Antoine CINQUIN, membre de l'association des riverains de la Route du Caillou,

Les membres du collège « exploitants » :

- Laurent DANION, directeur de la société ADG,
- Stéphane BACLE, Responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de la société ADG,

Les membres du collège « salariés » :

- Olivier SABATIER, membre du CHSCT de la société ADG,
- Marianne HARISTOY, membre du CHSCT de la société ADG,

Etaient également présents :

- Laurent PILLOT, prévisionniste, SDIS 69 / GACR,
- Valentine LEMAIRE, technicienne en charge du développement durable et de la prévention, mairie de Saint-Genis-Laval,
- Corinne THOMAS, Agence EDEL, assistance au secrétariat des CLIC

Sont excusés :

- Christophe GUILLOTEAU, Conseiller Général du département du Rhône,
- Josiane CHEVALIER, secrétaire générale de la préfecture du Rhône,
- Mme BOOS, directrice des ressources humaines de la société ADG,
- M. NOURDIN, directeur juridique de la société ADG,
- Alain PANTAZIAN, représentant du conseil municipal de la commune de Saint-Genis-Laval,
- Patrick SOY, secrétaire du CHSCT de la société ADG,
- M. ROUX, membre du CHSCT de la société ADG,
- Gérard BERNE, SPIRAL.

Accueil

Mme Ghislaine Guimont, DREAL Rhône Alpes, cellule « Risques technologiques », Unité Territoriale du Rhône, ouvre la séance à 14h40. Elle fait un rappel de l'ordre du jour,

1. Activité du site sur la période, analyse des incidents et accidents,
2. Point sur les inspections de la DREAL,
3. Questions diverses – conclusion.

I. Activité du site ADG de Saint-Genis-Laval

Laurent Danion, directeur de la société ADG, fait un rappel sur les productions du site ADG, globalement stables depuis 2006, même si le « mix produits » varie. L'essentiel des débouchés reste en Europe (France et Grèce).

Les investissements ont été nombreux depuis 2 ans :

- en sécurité et environnement, 975 000 euros ont été investis en 2011,
- les investissements productifs représenteront 2 950 000 € d'ici fin 2012 (notamment à cause de changements de normes),
- les infrastructures avaient bénéficié, en 2010 et 2011, de 1 300 000 €, avec des rénovations visant à améliorer les performances thermiques des bâtiments.

Les incidents et retours d'expérience sont présentés par **Stéphane BACLE, Responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de la société ADG**. Chaque incident est détaillé, et donne lieu à un retour d'expérience :

- la chute d'un tronçon de cheminée, de nuit, pendant une tempête en 2010,
- une capacité réfrigérée sur-remplie en gaz, liée à une mauvaise vidange,
- un câble électrique brûlé au niveau d'un contacteur de porte,
- dans un atelier de conditionnement, l'incendie de particules d'encre séchée, au sol, pendant des travaux par point chaud,
- l'ouverture de soupapes d'expansion thermique sur les lignes de GPL,
- un manque d'étanchéité du joint isolant sur une canalisation de soutirage de propane en cas de montée en pression, suite à un changement de type de joint.

Questions sur la présentation :

M. Antoine Cinquin, membre de l'association des riverains de la Route du Caillou, s'interroge sur les méthodes de détection et l'information des riverains en cas de grosse fuite de gaz.

M. Bacle précise que 60 à 70 détecteurs de gaz sont installés à l'intérieur et l'extérieur des ateliers, dans les zones où le gaz est manipulé. Ces détecteurs sont asservis : l'électricité est coupée dès qu'une fuite est détectée. Cela permet de mettre le site en sécurité, et au personnel présent 24 heures sur 24 de vérifier les fuites puis de prévenir qui de droit (selon la gravité, le moment de la journée ou de la nuit, etc.). Le réseau de détection et de vérification est donc assez dense.

L'information des populations se fait en fonction de la gravité de la perte de gaz. Si un événement est peu grave, il se gère directement au niveau du site. Si l'incident est perceptible à l'extérieur, la mairie et la DREAL sont prévenues. En cas de très gros incident, le plan d'opérations internes (POI) puis le plan particulier d'intervention (PPI, dirigé par le préfet), sont lancés. Le dernier exercice PPI a eu lieu il y a deux ans, et a montré que les riverains n'étaient pas assez informés de la conduite à suivre, malgré la campagne menée fin 2008.

Mme Guimont indique que les PPI et POI sont renouvelés tous les trois ans, et les campagnes d'informations sont menées tous les cinq ans.

Xavier Plasse, prévisionniste au SDIS 69 / GACR, demande des précisions techniques sur l'état des gaz dans la canalisation au moment des montées en pression.

M. Bacle confirme que les gaz sont liquéfiés sous pression et non réfrigérés. Ils sont reçus en phase liquide sous pression. Le gaz n'est réfrigéré que dans l'atelier de conditionnement et remplissage des cartouches perçables, ainsi que dans l'atelier de vidage.

II. Point sur les inspections menées par la DREAL

Un rappel des procédures nationales applicables aux sites Seveso seuil haut est fait.

Sur le site d'ADG, durant la période 2010-2011, quatre inspections programmées ont eu lieu :

- deux ont porté sur la thématique « risques accidentels », sur différents sujets,
- une autre sur la thématique « risques chroniques », sur le thème « site et sols pollués » suite à l'épisode de pollution de 2007,
- une sur la thématique « autres », notamment les sources radioactives, avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

Sur la même période, un contrôle inopiné réalisé par un organisme tiers a eu lieu, sur les rejets aqueux. Une demande d'explications sur un paramètre a été faite.

Globalement, seules des observations et demandes d'amélioration ont été faites, notamment sur la traçabilité des vérifications.

Les dossiers finalisés sur cette période ont été actés par un seul arrêté préfectoral :

- les modifications ponctuelles sur les installations,
- la remise à niveau du tableau de nomenclature,

Le seul dossier en cours est un mémoire de réhabilitation qui proposerait une nouvelle stratégie de dépollution de la partie sud du site. Ce mémoire a été reçu par la DREAL en juin 2011 et en cours d'étude.

Questions sur la présentation :

M. Plasse souhaite plus de détails concernant les sources radioactives.

M. Bacle précise que les sources radioactives, scellées, sont composées d'americium 241, associé à du béryllium. Ces sources permettent, par des émissions de neutrons, de mesurer les reliquats de gaz dans les petites bouteilles, quand elles reviennent pour remplissage. Ces sources sont scellées sous de la paraffine et du polyéthylène, et fixées sous un convoyeur à bouteilles. C'est donc un poste fixe, difficilement démontable accidentellement. Les anciennes sources radioactives (de l'iridium) qui entraînent dans le processus de soudure ont été évacuées il y a un an, d'où la visite de vérification de l'ASN. Les plans du site ont été mis à jour en fonction de cette évolution.

M. Plasse acte ce changement de sources qui sera intégré lors de la révision du PPI en 2012.

III. Questions diverses – conclusions

Valentine LEMAIRE, technicienne en charge du développement durable et de la prévention de la mairie de Saint-Genis-Laval, s'interroge sur les personnes alertées lors des POI et PPI.

M. Danion explique le principe du chemin d'alerte, c'est à dire les personnes appelées en cas d'incident grave : le numéro d'astreinte du SIDPC, la ligne directe du SDIS, l'inspecteur référent de la DREAL, les maires des communes alentours ... l'ordre des priorités est fixé par ce chemin.

M. Bacle ajoute que le numéro de l'ASN a été intégré il y a quelques années au document.

Mme Guimont fait un point sur l'avancement du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) :

- le PPRT a été prescrit,
- une réunion de personnes et organismes associés (POA) s'est tenue, la prochaine a lieu le 8 décembre,
- les investigations complémentaires sur le bâti ont été faites.

Bruno Defrance, Direction Départementale des Territoires du Rhône, responsable du service planification, aménagement et risques (DDT/SPAR), ajoute que l'objectif de la réunion du 8 décembre est de :

- présenter l'ensemble des diagnostics (conduits par un bureau d'études externe) faits sur les bâtiments définis lors de la première réunion des POA,
- commencer à discuter des principes de la stratégie du PPRT : les mesures pour l'urbanisation future, les mesures foncières, les opérations visant à renforcer le bâti.

Ce travail se continuera sur le premier semestre 2012. Les réunions publiques ne pourront être tenues compte tenu de la réserve liée aux échéances électorales.

Cette période servira à la finalisation de la stratégie, puis la rédaction d'une première version du PPRT. Une réunion publique pourra être organisée en fin de 2^{ème} trimestre 2012, ou en septembre. Une réunion publique est le minimum défini dans le volet concertation de l'arrêté préfectoral de prescription.

La consultation officielle des POA sera lancée au 3^{ème} semestre 2012, ainsi que celle du CLIC (novembre ou décembre 2012). L'enquête publique durera ensuite un mois. L'approbation du PPRT peut raisonnablement intervenir mi-2013.

Ce PPRT sera ensuite annexé au document d'urbanisme du Grand Lyon ainsi qu'au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chaponost. Il y aura très probablement des mesures foncières, ce qui implique la signature d'une convention financière tripartite entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'industriel, puis d'une convention bipartite entre l'industriel et la collectivité locale pour l'entretien des bâtiments acquis dans le cadre des mesures foncières.

Le sujet difficile ici sera l'impact de l'effet de suppression sur l'ensemble du bâti, et notamment les bâtis industriels métalliques situés en face du site ADG.

Mme Guimont ajoute que la prochaine réunion du CLIC sera donc consacrée au PPRT (dont le document aura été transmis plusieurs semaines avant). L'ensemble des documents présentés en POA est mis en ligne sur le site www.pprtrhonealpes.com.

Sans question supplémentaire, **Mme Guimont** clôt la séance à 15h30.
